

La Haute-Saône Solidaire !

Le journal mensuel à parution irrégulière de la section

L'Edito ...

La fin de la période de neutralisation du dialogue social dans le cadre du conflit des retraites ne signifie pas le retour à la normale ni que la page soit tournée. Bien au contraire. Après ces 6 mois de lutte historique dans l'unité syndicale, rien ne peut plus être comme avant !

Cette mobilisation sociale a fait ressurgir des maux qui s'inscrivent depuis un long moment dans notre société. En effet, au-delà de l'âge légal du départ à la retraite, tous ceux qui se sont mobilisés depuis le 19 janvier ont mis également en avant les questions des inégalités, de la répartition des richesses, du pouvoir d'achat, des conditions de travail et du sens du travail. Refuser d'entendre la majorité de la population, voire la mépriser comme le fait le Président de la République n'est pas près de faire taire la colère.

Et à la DGFIP, à la suite de cette mobilisation exceptionnelle où les personnels se sont engagés fortement par tous les moyens, il y aura un avant et un après, concernant notamment l'exercice du dialogue social. En effet, nous avons besoin de réponses, de concret, de transparence tant pour la gestion des personnels que sur l'évolution de la DGFIP. Nous attendons un dialogue social de qualité, sincère et constructif.

Quelques brèves ...

Si tu veux gagner ton pain quotidien, rejoins la DGFIP !



Pour augmenter sa visibilité dans le cadre du recrutement, la DGFIP ne recule devant rien... Cependant, pour résoudre les problèmes d'attractivité, la Direction devrait d'abord entendre que, dans les Services, les Agents ont trop de pain sur la planche, et que le blé continue à se faire attendre... De là à dire que l'on se fait rouler dans la farine, il n'y a qu'un pas !

Pour aller au bout de ses idées fumeuses, la DGFIP pourrait imprimer sa campagne de recrutement sur ... des paquets de cigarette !

Et la Direction de Haute-Saône n'est pas en reste : elle distribue des bonbons DDFIP 70 pour attirer ... de nouveaux Agents !

7¹ 2⁶
0 5 3
8 9 4

1,5 % de revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet 2023

5 points de plus au 1^{er} janvier 2024
Prime pouvoir d'achat de **300 à 800€** soumise à condition de revenus

1 à 9 points d'indice pour les échelons les plus bas

Largement insuffisant !!!

Le saviez-vous ?

L'expérimentation de **la semaine de 4 jours**, présentée au Ministère comme un moyen d'amélioration de la qualité de vie des personnels, pourrait être mise en place à la DGFIP... Ça vous tente ? Mais si on vous dit qu'il s'agit juste d'un temps compressé en 4 jours, ça ressemble déjà moins à du progrès social !!

Pour Solidaires, la semaine de 4 jours doit se faire avec une réduction du temps de travail à 32h00 hebdomadaire sans perte de salaire ! Cette revendication permet de partager le travail en créant des emplois. C'est à cette seule condition que l'on pourra parler véritablement de progrès social...

Si vous souhaitez vous exprimer au sujet de GMBI, nous sommes à votre écoute ! Contactez-nous...

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU CONSEIL MÉDICAL

La réforme des instances médicales a conduit à la mise en œuvre des conseils médicaux en lieu et place des commissions de réforme et des comités médicaux.

Le **Conseil Médical** est une instance que l'Administration doit obligatoirement consulter avant de prendre certaines décisions concernant la situation administrative d'un agent en cas de maladie. En formation plénière, il est composé des médecins siégeant en formation restreinte et de représentants de l'Administration et du personnel. Il se prononce sur des sujets tels que les accidents de service, les maladies professionnelles, l'allocation temporaire d'invalidité, la mise en retraite pour invalidité.

Retard à l'allumage

La parution du décret relatif aux conseils médicaux dans la Fonction Publique de l'État a eu lieu le 11 mars 2022, alors que les instances auraient déjà dû être en place dès le 1^{er} février 2022 !

Déni de dialogue social

La DGAFP (Direction Générale de l'Administration, de la Fonction Publique) a publié une simple Foire Aux Questions sans aucune concertation avec les organisations syndicales.

La note de la DGFIP du 11 mai 2023 a également été élaborée sans consultation des Syndicats.

Modalités anti démocratiques

L'appel à candidature permet à n'importe quel agent du corps électoral de se présenter sans aucune mention d'appartenance ou de lien à une organisation syndicale : cela contrevient au principe de représentativité !

C'est une première ! La qualité de représentant du personnel s'est toujours obtenue par une élection directe ou via la désignation par une organisation syndicale.

Cette représentativité était d'ailleurs prise en compte lors des désignations dans les anciennes commissions de réforme.

Cafouillage

Au départ, il était prévu que, en cas d'absence d'un représentant du personnel titulaire lors du vote, le suppléant ne pouvait pas voter ! Et si un ou plusieurs titulaires étaient empêchés, l'élection devait avoir lieu avec les seuls titulaires présents, même si le quorum n'était pas atteint !

Ce principe d'élection bafoue tous les fondamentaux démocratiques. Cela est inadmissible !

Les fédérations ont exigé que l'élection ne puisse se tenir sans le respect du quorum et que les titulaires puissent être remplacés par leurs suppléants. La DGAFP est alors revenue sur sa décision en permettant finalement aux suppléants de voter en l'absence du titulaire.

Ce sont les syndicats qui ont obligé la DGAFP à respecter les fondamentaux démocratiques !

La volonté de monopole de FO en Haute-Saône

Chaque agent de la DDFiP 70 avait donc la possibilité de candidater : 17 Agents se sont portés candidats. Les représentants du personnel élus au CSAL devaient voter en conservant au maximum 15 noms. **Il n'est jamais venu à l'idée des Élus SOLIDAIRES de barrer TOUS les noms des Élus d'un autre syndicat.** Afin de tenir compte de la représentativité, nous souhaitons trouver un accord sur une liste établie sur un nombre proportionnel de candidats en fonction de la représentation syndicale issue des dernières élections professionnelles en CSAL. **Mais c'était sans compter sur la volonté désormais bien affichée du syndicat majoritaire en CSAL d'écraser les autres !**

L'élection (scrutin nominal à un tour) était à bulletin secret. Cependant, le secret ne perdurera pas...



Participaient au vote **5 Élus FO** et **2 Élus SOLIDAIRES**.

Résultat du vote : **7 voix pour les Élus FO** et **2 voix pour les Élus SOLIDAIRES...**

Au vu des résultats, il apparaît clairement que les Élus SOLIDAIRES ont été boycottés (tiens, FO boycottée à nouveau ?!). Après avoir quitté l'Intersyndicale CGT / FO / SOLIDAIRES de Haute-Saône, FO-DDFiP 70 veut désormais régner en seul maître ! C'est ça la démocratie...

Et c'est bien loin du modèle national qui prône actuellement, et avec raison, une Intersyndicale unie... !!!


La liste des Élus, qui figure sur Ulysse 70, est présentée dans l'ordre des Représentants qui siégeront au conseil médical. Les Élus SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES 70 se retrouvent donc aux dernières places. Désormais, un Agent qui souhaitera être défendu par un Représentant de SOLIDAIRES en conseil médical devra compter sur l'indisponibilité de 12 personnes...

Pour SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES 70, la meilleure défense collective des Agents passe par une Intersyndicale forte et unie.

Manifestement, ce n'est vraiment pas le choix de FO-DDFiP 70 !

DIALOGUE SOCIAL À LA DDFIP 70

La Direction de Haute-Saône affiche une volonté de dialogue social. Et lorsque le Directeur est arrivé dans notre département au printemps 2022, il nous a dit être à l'écoute des Agents et des Représentants syndicaux.

 Cependant, il ne suffit pas d'énoncer un fait pour qu'il devienne réalité. Nombre de petits et gros problèmes mis bout à bout ne prêchent pas pour le dialogue social affiché dans notre département.

Problèmes de fonds

Fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents (CTL 3/2022 du 15 avril 2022)

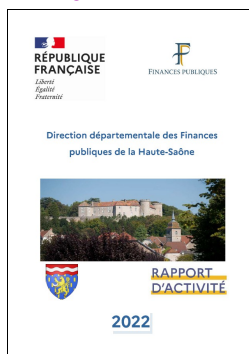
Le Directeur a refusé d'aborder tous les points de la liste de propositions au motif que cela avait déjà été fait lors du Groupe de Travail (GT), même si les Élus présents au CTL n'étaient pas tous au GT. Le vote a eu lieu quasi sans discussion ! Et que dire des baby-foots et tables de billard qui doivent être installés dans certains coins détente et dont personne n'a jamais discuté, ni en GT, ni en CTL ?!

Embauche d'agents contractuels

Depuis le début de l'embauche de contractuels, nous avons demandé à de nombreuses reprises à la Direction d'en informer systématiquement les Organisations Syndicales et les Agents du Département. Alors que nous demandons un tableau de suivi des Agents contractuels (nom, grade, affectation et date d'embauche, date de fin de contrat, date de démission), le Directeur a répondu qu'il ne savait pas s'il avait le droit de nous communiquer ces renseignements, qu'il se renseignerait et nous donnerait la réponse plus tard ... on attend toujours ! Il a parlé de discrimination et nous a même dit que ces informations étaient personnelles et confidentielles ! Ce manque de transparence est incompréhensible ! Les affectations, mutations et promotions des fonctionnaires sont bien publiées sur Ulysse : pourquoi devrait-il en être autrement pour le recrutement des contractuels ?

Rapport d'activité 2022 de la DDFIP 70

Le Directeur a souhaité rendre le rapport d'activité lisible, donnant envie d'être lu... Le document a donc été totalement refondu, mais également édulcoré : nombre de données fort intéressantes ont été supprimées, ne nous permettant plus de faire une analyse approfondie de l'activité de nos Services !



Problèmes de forme

Report

Pour le CTL 5/2022 du 4 octobre 2022, nous avons demandé le report des sujets présentés pour information car l'ordre du jour était conséquent : le Président du CTL n'a pas accepté ... Le CTL a donc duré toute la journée et les Représentants du Personnel ont eu la nuit devant eux pour faire le compte-rendu !

Date des instances

Traditionnellement, les Instances ne se tiennent pas les mercredi (jour fréquent de temps partiel, notamment d'Élus) ni pendant les vacances scolaires, pour des raisons évidentes d'organisation des Services lors des absences des Représentants syndicaux. Pourtant, 1/3 des Instances ayant eu lieu depuis mars 2022 se sont tenues des mercredis ou lors des vacances scolaires !

Calendrier prévisionnel des Instances

Pour résoudre les problèmes de date, nous réclamons régulièrement un calendrier prévisionnel. Cependant, le Directeur ne souhaite pas fixer des dates en avance pour le cas où d'autres réunions seraient programmés le même jours : les Représentants du Personnel passent donc en dernier dans le calendrier de la Direction... !

Documents de travail

Nous déplorons trop souvent que les documents de travail fournis par la Direction aux OS pour la préparation des Instances sont largement insuffisants. Lors du dernier CSAL, les Élus n'ont même pas reçu de document expliquant la procédure du vote des représentants du personnel au conseil médical !

Règles de fonctionnement et attributions du CHSCT / CSAL-FS

La Direction essaie régulièrement de faire passer sur le budget du CHS-CT des dépenses relevant du budget de la Direction... Celui-ci est raboté chaque année, mais cela ne doit pas se faire au détriment du budget affecté aux conditions de travail !

Nous tempérons nos propos étant donné que ces problèmes ne nous empêchent pas d'entretenir de bonnes relations avec la Direction qui peut faire preuve de bonne volonté en tenant par exemple une réunion de présentation du mouvement de mutation avec les Représentants syndicaux alors qu'elle n'y est pas tenue... mais en communiquant tout de même les documents à la dernière minute !



Toute l'équipe de
SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES 70
vous souhaite de passer un bel été !

BUREAU DE SECTION

Béatrice BOULANGER, Co-Secrétaire, Trésorière	Jean-Luc MOUGEOT	Didier MICHAUD
Corinne MULENET, Co-Secrétaire	Isabelle COMTE	Karine SCHWAB
Emmanuel SAILLARD	Audrey JOSSET	Christine JOSEPH
Ramazan KAYMAK	Lucie DRUET	Carole VALDAN

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Comité Social d'Administration Locale CSAL

Titulaires : Corinne MULENET et Lucie DRUET Suppléantes : Béatrice BOULANGER et Karine SCHWAB

Comité Social d'Administration Locale – Formation Spécialisés CSAL-FS

Titulaires : Karine SCHWAB et Corinne MULENET Suppléants : Emmanuel SAILLARD et Béatrice BOULANGER

Conseil Départemental de l'Action Sociale CDAS

Titulaire : Isabelle COMTE Suppléante : Béatrice BOULANGER

CORRESPONDANTS LOCAUX

GRAY	Audrey JOSSET	VESOUL 8 place Renet	Jean-Luc MOUGEOT
LURE	Isabelle COMTE	VESOUL 9 place du 11ème Chasseurs	Didier MICHAUD
TEHHS	Lucie DRUET	VESOUL 14 place du 11ème Chasseurs	Béatrice BOULANGER

SECTION :

Bulletin d'adhésion 2023

Coupon à remettre à ton correspondant accompagné du règlement

IDENTIFIANTS

N° DGFIP (6 chiffres) N° ANAIS (10 chiffres)

NOM d'usage _____ Prénom _____

NOM de naissance _____ Date de naissance _____

Cadre : _____ Grade : _____ Echelon : _____ Date de prise de rang : _____

Informations professionnelles

Service : _____

Site : _____

Temps partiel : _____

@ _____

☎ _____

Ces informations sont obligatoires

Informations personnelles

Adresse perso. : _____

@ _____

☎ _____

Ces informations sont facultatives, tu pourras les modifier dans ton profil sur solidairesfinancespubliques.org

Montant de la cotisation →

Solidaires Finances Publiques

Boite 24 - 80 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.89.16.48.49 contact@solidairesfinancespubliques.org solidairesfinancespubliques.org



Écrivez-nous à solidairesfinancespubliques.ddfip70@dgfip.finances.gouv.fr

Rendez-vous sur notre site local <https://sections.solidairesfinancespubliques.info/700/>